

QUELQUES EXEMPLES CHIFFRES DE PRESTATIONS DE GARDE D'ENFANTS

◆ Sortie de crèche et sortie d'école.

Jade a 2 ans et Emilie a 6 ans. Notre intervenante Nanou Services va chercher Jade à la crèche à 16h45 puis passe prendre Emilie à l'école à 17h. Elle les garde jusqu'au retour des parents c'est-à-dire jusqu'à 19h45 le lundi et jeudi et jusqu'à 19h15 le mardi et vendredi. Elle les fait goûter, aide Emilie à faire ses devoirs, elle leur fait prendre un bain et prépare leur dîner.

Ce qui représente 11 heures de garde par semaine. On facture les heures réellement effectuées tous les mois, donc le coût de la garde varie selon le nombre de semaine de garde dans le mois (selon vacances scolaires, vacances des parents, centre aéré...).

Pour un mois complet, leur facture s'élève à : **946€** (11h x 4 semaines x 21.5 € de l'heure).

Ils bénéficient d'une aide de la CAF de 726.55€ (pour un revenu fiscal annuel compris entre 24293 € et 53984€ et en fonction de l'âge des enfants).

La prestation leur revient à 219.45€ auquel il faut déduire 50% de réduction d'impôt.

Réduction d'impôt: 50% de 219.45€ soit 109.73€

Donc la garde de leurs enfants leur revient à 109.73€ par mois pour 44 heures de garde mensuel, soit 2,49€ de l'heure.

◆ Sortie d'école et garde le samedi.

Lucas et Yanis ont respectivement 4 et 6 ans. Leur maman travaille dans un magasin, elle finit tard certains soirs et travaille un samedi sur deux.

Le mardi et Jeudi, leur nourrice va les chercher à l'école à 17h. Elle s'occupe d'eux jusqu'au retour de leur maman à 19 heures. Elle les fait goûter, leur fait faire les devoirs et amène Yanis au foot le mardi soir. Elle prépare aussi leur repas du soir. Le samedi elle les garde de 10h à 14h. Elle les amène au parc, au zoo selon les consignes de la maman et propose aussi des activités ludiques en fonction de leur âge.

Cela représente en moyenne 6h de garde par semaine.

Pour un mois complet, leur facture s'élève à : **516€** (6h x 4 semaines x 21.5 € de l'heure).

Ils bénéficient d'une aide de la CAF de 363.28€ (pour un revenu fiscal annuel compris entre 24293 € et 53984€ et en fonction de l'âge des enfants).

La prestation leur revient à 152.72€ auquel il faut déduire 50% de réduction d'impôt.

Réduction d'impôt: 50% de 152.72€ soit 76.36€

Donc la garde de leurs enfants leur revient à 76.36€ par mois pour 24 heures de garde mensuel (152.72€ - 76.36€), soit 3.18€ de l'heure.